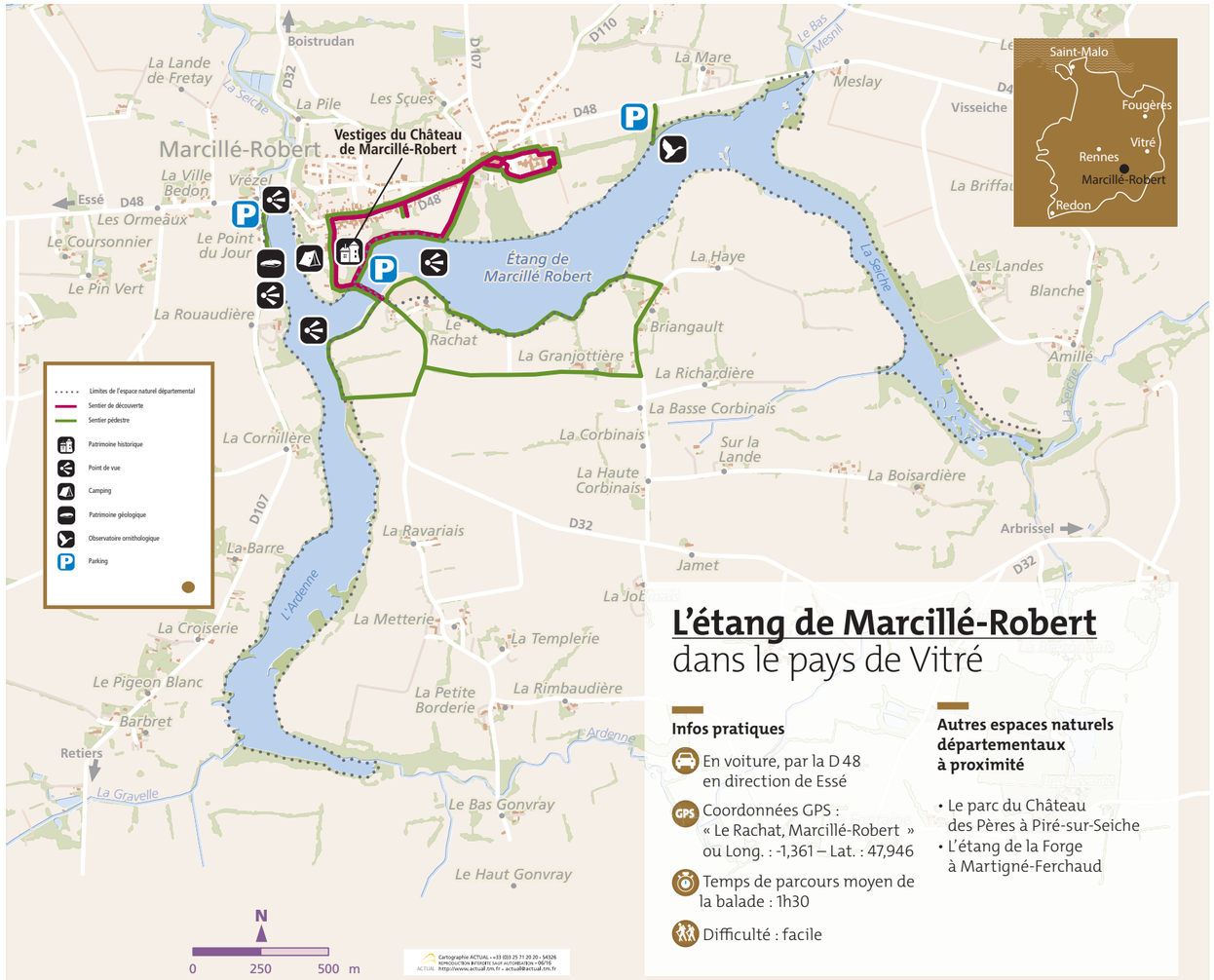

L'étang de Marcillé-Robert
dans le pays de Vitré

Infos pratiques

En voiture, par la D 48 en direction de Essé

Coordonnées GPS : « Le Rachat, Marcillé-Robert » ou Long. : -1,361 – Lat. : 47,946

Temps de parcours moyen de la balade : 1h30

Difficulté : facile

Autres espaces naturels départementaux à proximité

- Le parc du Château des Pères à Piré-sur-Seiche
- L'étang de la Forge à Martigné-Ferchaud

Soyez vigilants ! Restez sur les sentiers balisés pour respecter la faune et la flore. N'oubliez pas de repartir avec vos déchets. Ne cueillez pas de fleurs, certaines sont protégées.

CONTACTS

- Agence départementale du pays de Vitré : **02 99 02 46 50**
- Agence de développement touristique d'Ille-et-Vilaine : **02 99 78 47 47 – www.bretagne35.com**
- Mairie de Marcillé-Robert : **02 99 43 67 34**

Ensemble, préservons la nature

Le Département est propriétaire de l'étang de Marcillé-Robert depuis 1982.

Au titre de sa politique de protection des espaces naturels sensibles, il réalise les aménagements nécessaires pour concilier la protection de l'environnement, la remise en état des milieux naturels et la fréquentation du site. Une hutte d'observation permet au public d'observer la faune sans la déranger. Les « queues » d'étang sont classées en réserves naturelles et interdites d'accès.

Découvrez les plaquettes des autres espaces naturels du Département.

Chaque milieu naturel a sa couleur.

- Boisement et bocage
- Estuaire
- **Étang**
- Ile et pointe rocheuse
- Dunes
- Parc et arboretum
- Patrimoine
- Zone humide
- Landes
- Site géologique

Le saviez-vous ?

L'Ille-et-Vilaine recèle un patrimoine naturel d'une qualité et d'une diversité exceptionnelles. Zones humides, tourbières, landes, vallées, falaises, boisements... Il existe aujourd'hui une cinquantaine d'espaces naturels départementaux protégés par le Département et ouverts au public. Préserver, valoriser ces sites particulièrement sensibles et permettre au public d'en découvrir les richesses font partie des priorités du Département d'Ille-et-Vilaine.

Pour plus d'informations, demandez la carte des espaces naturels départementaux : environnement@ille-et-vilaine.fr

Crédits photos : E. Berthier – avril 2020 – D-PDT-0420-004
Imprimerie du Département d'Ille-et-Vilaine – COMENV20

Édition 2020

Département d'Ille-et-Vilaine
Direction éco-développement
Service patrimoine naturel
1, avenue de la préfecture – 35042 Rennes CEDEX
Tél. : 02 99 02 36 86
E-mail : environnement@ille-et-vilaine.fr
www.ille-et-vilaine.fr/espacesnaturels

www.ille-et-vilaine.fr

Suivez-nous sur

Ille & Vilaine
LE DEPARTEMENT

Découvrez
L'étang de Marcillé-Robert

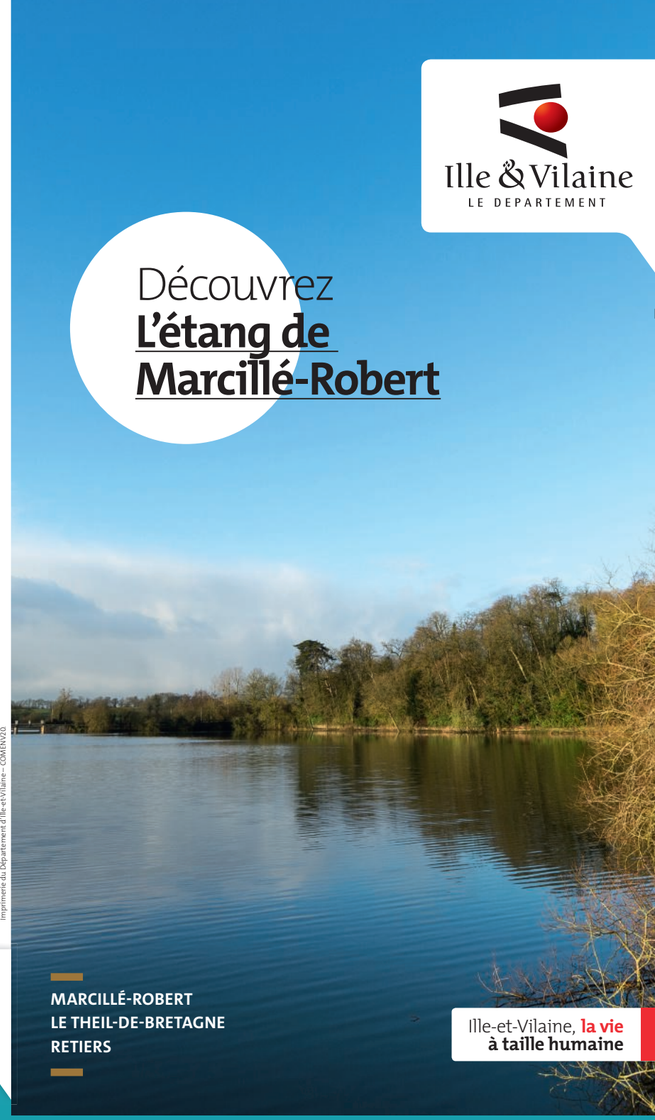

MARCILLÉ-ROBERT
LE THEIL-DE-BRETAGNE
RETIERS

Ille-et-Vilaine, **la vie à taille humaine**

UN ESPACE NATUREL DÉPARTEMENTAL OUVERT AU PUBLIC

L'étang de Marcillé-Robert **un nid d'oiseaux**

A 35 km au sud-est de Rennes, ce vaste plan d'eau de 105 ha est situé sur un important couloir de migration. Zone de pêche attractive, il accueille une population d'oiseaux abondante et variée.

Alimenté par deux rivières, l'Ardenne et la Seiche, l'étang n'était à l'origine qu'une petite retenue d'eau, butant sur une barrière naturelle de schistes. A l'ouest, un éperon rocheux issu du soulèvement hercynien (– 300 millions d'années) domine toute la vallée.

Bonne balade !

Une histoire ancienne

L'importance stratégique et économique du site remonte à l'époque gallo-romaine. On rapporte que le nom de la commune viendrait de Marcilius, un colon gallo-romain.

Dès le Moyen-Âge, un château entouré de fortifications fut édifié sur l'éperon rocheux. En 1108, le seigneur Robert de Marcillé fit agrandir la barrière naturelle afin d'élever le niveau d'eau de l'étang en vue de renforcer les défenses de la forteresse.

Jadis un château

Grâce aux rehaussements successifs de la digue, l'étang devint poissonneux, réputé pour la pêche à l'anguille. Mais ces travaux entraînèrent l'inondation des terres voisines et les protestations des riverains.

À la fin du XVI[e] siècle, le château fut démantelé sur ordre d'Henri IV. Le propriétaire de l'étang, le duc de la Trémoille, quitta la région après la Révolution française. Le plan d'eau fut alors vendu comme bien national avant de redevenir une propriété privée.

Les espèces que vous pourriez croiser lors de votre balade

Lézard vert

Phragmite

Courlis cendré

Dans ces paysages d'étangs, le type de végétation varie selon la hauteur d'eau et le temps d'inondation que les plantes peuvent supporter.

De la terre ferme à l'eau libre se succèdent des prairies humides, des haies (saules, aulnes...), des roselières (léersies faux-riz, massettes à feuilles larges, baldingères...) et des herbiers aquatiques à nénuphars. Quelques espèces remarquables sont à signaler comme la gratiole officinale ou le souchet brun. L'iris faux-acore et le phragmite se développent dans les zones submergées uniquement en période de crue.

L'étang est fréquenté par quelques poissons blancs (brème, gardon...) et carnassiers. L'hiver est la meilleure saison d'observation des oiseaux, en particulier des canards sauvages (colvert, sarcelle d'hiver, fuligules milouin et morillon...). De nombreux limicoles (vanneau huppé, courlis cendré...) côtoient la mouette rieuse et le grand cormoran mais aussi des oiseaux nicheurs (bruant des roseaux...) ou en migration (oie cendrée...).`

Des chauves-souris fréquentent les ruines du château. L'étang et ses abords accueillent des amphibiens (grenouille rousse, triton marbré...) et des reptiles (couleuvre, lézard vert...).

Attention, certaines espèces sont protégées !
Les espèces protégées présentes sur le site sont, pour les animaux : l'agrion de Mercure (libellule), la noctule commune et le murin de Daubenton (chauves-souris) ainsi que la couleuvre d'Esculape. Pour les végétaux, la gratiole officinale est protégée.

A l'inverse certaines espèces sont invasives sur l'étang et nécessitent une gestion constante. C'est le cas de la jussie.

Découvrez autrement les espaces naturels départementaux

Jeu de piste en famille, découverte des champignons, des oiseaux ou de la faune sauvage... Toute l'année, le Département vous invite à participer aux animations.

Le programme de ces animations est disponible sur www.ille-et-vilaine.fr/espacesnaturels

Le site est d'une grande valeur écologique. Merci de le préserver.